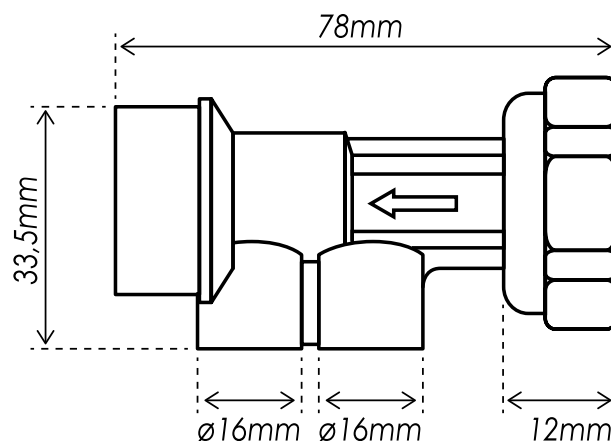


CLAPET ANTIPOLLUTION DOUBLE PURGE NF - ECROU 20/27/MÂLE 20/27 - LG. 78 MM



- CORPS EN LAITON BROSSÉ POUR UNE MEILLEURE DURABILITÉ
- PRÉSENCE D'UN ÉCROU TOURNANT POUR UN RACCORDEMENT SIMPLE ET RAPIDE SUR LE COMPTEUR D'EAU
- 2 PURGES POUR UNE MAINTENANCE FACILITÉE

SOMATHERM FOR YOU - Clapet antipollution à double purge - Laiton brossé - Normé NF - Type EA - Ecoux tournant-Mâle 20/27 - Modèle long 78 mm - Montage toutes positions

DESCRIPTION	Equipement obligatoire permettant de protéger le réseau d'eau potable contre les retours d'eau éventuels.
CARACTÉRISTIQUES	Clapet antipollution à double purge Laiton brossé Normé NF Type EA Ecoux tournant-Mâle 20/27 Modèle long 78 mm Montage toutes positions
APPLICATIONS	Evite tous risques de retour d'eau dans le réseau public.
CONDITIONS D'UTILISATION	Température max : 90°C. Pression de service maxi. : 10 bars DN 15
COMPATIBILITÉ	Conforme pour un usage sur réseau d'eau potable. Pour eau et air comprimé
PRÉCAUTION D'EMPLOI	Bien respecter le sens de circulation d'eau indiqué sur le corps lors du montage. Installation uniquement en aval juste après le compteur d'eau.
SPECIFICATIONS D'INSTALLATION	Permet de distribuer de l'eau dans une habitation.
GARANTIE ET EXCLUSION	N'est pas adapté pour une application autre que celle décrite ci-dessus. Applications avec des produits autres que l'eau et l'air.
PRESCRIPTION DE POSE	Nettoyer et purger soigneusement les tuyauteries de tous résidus. Vérifier l'alignement des canalisations pour que le clapet antipollution ne subisse la moindre contrainte mécanique. Poser le clapet antipollution dans le sens de l'écoulement du fluide (sens de la flèche sur le produit). Contrôler la dureté de l'eau : si l'eau est calcaire, prévoir l'installation d'un appareil de traitement de l'eau. Le couple de serrage doit être adapté au clapet antipollution (30 N.m max). L'étanchéité doit être réalisée avec du téflon ou de la résine anaérobie. Les autres produits comme la filasse et la pâte à joint doivent être utilisés avec modération et, en tout état de cause, jamais sur une installation sanitaire.